

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2018

Sous la présidence de M. Frédéric CAQUEL, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	10 - jusqu'à 19h51 11 - à partir de 19h52

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Sophie MAIER

MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Olivier ROMINGER, Denis QUEVILLON, David BLUNTZER, Valentin NUSSBAUM et M. Jean-Loup GOTTSHECK (à partir de 19h52)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 28 juin 2018
3. Approbation du PV du 26 juillet 2018
4. Agrément de 2 Gardes-Chasse
5. Location logement sis 3 Place de Lattre de Tassigny
6. Sapins de Noël 2018
7. Subventions 2018
8. Approbation du rapport 2017 de la Communauté de Communes
9. Approbation du rapport 2017 eau de la Communauté de Communes
10. Approbation du rapport 2017 assainissement de la Communauté de Communes
11. Décisions modificatives 02/2018 - Commune
12. Centenaire de l'Armistice 1918
13. Approbation devis pour travaux

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Daniel ISENSCHMID pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif.

.../...

N° 02 - Approbation du PV du 28.06.2018

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 03 - Approbation du PV du 26.07.2018

Ce procès-verbal de réunion extraordinaire, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 04 - Agrément de 2 Gardes-Chasse

M. ANDRES Noël, représentant de l' « Association de Chasse de l'Oelberg », locataire du lot communal de chasse n°1, souhaite le renouvellement de l'agrément en qualité de garde-chasse privé de

- M. André ORTELLI,
né le 11 avril 1949 à FELLERING,
domicilié à URBES, 42 rue du Brisgau.
- M. Rémy BRUNN,
né le 10 juin 1992 à MULHOUSE,
domicilié à FELLERING, 88a Grand'Rue.

L'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a été requis.

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de donner une suite favorable à la demande de l' « Association de Chasse de l'Oelberg ».
- émet un avis favorable à l'agrément en qualité de garde-chasse du lot communal de chasse n°1
 - - de M. André ORTELLI
 - - de M. Rémy BRUNN

N° 05 - Location logement

Le Maire informe que le logement sis 3 Place de Lattre de Tassigny est vacant depuis le 1^{er} avril 2018.

Il rappelle également que le Conseil Municipal avait fixé le montant du loyer à 585.00€/mois (chauffage compris).

Puis il informe le Conseil qu'un éventuel locataire s'est fait connaître et qu'il a de ce fait entreprendre les travaux de réhabilitation de ce logement.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal unanimement :

- décide de fixer le prix de location de ce logement à 585.00€/mois, (475.00 + 110.00€ de chauffage).
- rappelle que les autres charges courantes sont bien entendu à la charge du locataire
- charge le Maire ou son représentant de signer l'éventuel bail à intervenir avec un futur locataire

N° 06 – Prix des sapins de Noël 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de MAINTENIR les tarifs vente des sapins de Noël pour l'année 2018 :

- ✓ *Nordmann de 1.00 m à 1.25 m : **15,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.25 m à 1.50 m : **18,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.50 m à 1.75 m : **26,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.75 m à 2.00 m : **30,00 € TTC***

- ✓ *Epicéa de 0.80 m à 1.00 m : **7,00 € TTC***
- ✓ *Epicéa de 1.00 m à 1.50 m : **9,00 € TTC***
- ✓ *Epicéa de 1.50 m à 2.00 m : **13,00 € TTC***

Arrivée du Conseiller GOTTSHECK Jean-Loup.

.../...

N° 07- Subventions 2018

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal, fixe comme suit les subventions à verser en 2018 :

1) ASG « Espérance » de Mollau-Storckensohn	300.00 €
2) Vélo-Club Mollau	300.00 €
3) Amicale des Pêcheurs du Rimbachruntz	200.00 €
4) Amicale du SIVU du CPI du Chauvelin	200.00 €
5) Association « Amitié-Loisirs de Mollau	200.00 €
6) Chorale Ste-Cécile de Mollau	200.00 €
7) Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mollau-Storckensohn	200.00 €
8) Société de Pêche « Les Amis de l'Erlenweiher de Mollau »	200.00 €
9) Association du Kirchacker de Mollau	200.00 €
10) Association des Cavaliers de la Haute-Thur	200.00 €
11) Association des « Amis du Belacker »	200.00 €
12) Amicale des donneurs de sang	200.00 €
13) UNC – UNCAFN de Husseren-Wesserling et environs	50.00 €
14) Bibliothèque Centrale de Prêts	35.00 €
15) Groupement d'Action Sociale	255.00 €

N° 08 - Approbation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes -Exercice 2017- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018 pour l'exercice 2017.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve unanimement le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de l'exercice 2017.

N° 09 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2017

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes -Exercice 2017- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018 pour l'exercice 2017.

.../...

Où les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017.

N° 10 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2017

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement de la Communauté de Communes -Exercice 2017- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018 pour l'exercice 2017.

Où les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017.

N° 11 – Décisions modificatives n° 02-2018 – Budget communal

Suite à l'exposé de M. le Conseiller Daniel ISENSCHMID, Vice-Président de la Commission des Finances Communales et invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal, unanimement, décide d'apporter les modifications suivantes au Budget communal

FONCTIONNEMENT	Article	Montant
Dépenses	O22	-7 615.00 €
	O23	13 900.00 €
	60611	300.00 €
	60631	100.00 €
	60632	200.00 €
	6068	600.00 €
	6135	700.00 €
	615221	6 000.00 €
	615231	2 500.00 €
	627	200.00 €
	63512	300.00 €
	6455	250.00 €
	65548	2 010.00 €
	65748	565.00 €
		20 010.00 €

Recettes	6419	250.00 €
	70845	2 550.00 €
	70848	1 400.00 €
	744	3 200.00 €
	74834	7 060.00 €
	74835	4 640.00 €
	7484	740.00 €
	752	170.00 €
		20 010.00 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2135	-50 000.00 €
Recettes	O21	13 900.00 €
	1341	-63 900.00 €
		-50 000.00 €

N° 12 – Centenaire de l’Armistice 1918

Le Maire informe l’Assemblée que le 11 novembre prochain verra la Commémoration du centenaire de l’armistice 1918.

Le Comité Cantonal du Souvenir Français, dans le cadre des préparatifs de la cérémonie cantonale :

- souhaite la présence d’un jeune du village, pour qu’il puisse, d’une part se rendre à Verdun le 10 novembre prochain et d’autre part, porter le flambeau représentant le village de MOLLAU le soir du 11 novembre à la Nécropole de Moosch
- sollicite une subvention à hauteur de 350.00€ pour participer aux divers frais engendrés par cette cérémonie ayant obtenu le label du centenaire ; donc signifiant qu’elle fait partie des rares cérémonies reconnues au niveau National.

Le Maire rappelle également que dans un premier temps le Conseil avait voté une subvention exceptionnelle de 100,00€ pour cette Commémoration.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal, après avoir ouï les explications de l’Adjoint Yves KLEIN :

.../...

- propose de déléguer le jeune BLUNTZER Paul pour porter le flambeau de la Commune, si ce jeune accepte cette proposition
Le Conseiller David BLUNTZER, remercie l'Assemblée pour cette proposition et partage que son fils sera fier de représenter sa Commune à cette occasion.
M. l'Adjoint Yves KLEIN appuiera cette proposition de la Commune auprès de M. le Président du Comité Cantonal du Souvenir Français car elle serait d'autant plus symbolique.
Si un 2^e jeune de la Commune était accepté, M. JOZYFYSZYN Loann (l'un des 2 jumeaux de la Commune) serait proposé.

- décide de voter une subvention exceptionnelle complémentaire de 250.00€ au Comité Cantonal du Souvenir Français pour cette Commémoration du Centenaire de l'Armistice au regard du devoir de mémoire dû à tous ceux tombés pour la patrie.

N° 13 – Autorisation de stationnement

Le Maire informe l'Assemblée :

- qu'il a été sollicité par le commerçant ambulant « camionnetta » qui sollicitait l'autorisation de stationner dans le village, une fois par semaine, sur un endroit qui lui serait désigné
- que l'intéressé a accepté il y a quelques jours de stationner hebdomadairement à MALMERSPACH
- que de ce fait, ce point est à retirer de l'ordre du jour.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Usurpation d'identité du Maire

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de droit de préemption de la Commune pour la création d'une voie de secours, il a découvert qu'une personne avait usurpé son identité.

M. le Maire a immédiatement porté plainte à ce sujet et le dossier est en cours d'enquête à la gendarmerie et que la peine encourue serait de 3 ans d'emprisonnement et de 75 000.00€ d'amende.

– Bois d'affouage pour l'impasse rue du Buhlebel

Le Maire informe le Conseil qu'un souci de livraison de bois à un habitant de l'impasse du Buhlebel s'est posé.

En effet, l'entreprise à laquelle la Commune a confié le transport du bois d'affouage, a rendu la Commune attentive sur l'impossibilité de livrer ce bois à un habitant situé dans l'impasse de la rue du Buhlebel accusant une pente à 65 % donc hyper dangereuse et impossible.

Les seules solutions que nous pouvions proposer de ce fait étaient :

- déposer le bois sur la Place du Buhlebel et ne demander à l'habitant qu'un tiers du transport
- ne délivrer que du bois non transporté
- ne pas délivrer de bois

Par ailleurs, lors d'une rencontre avec l'habitant, il a été découvert que ce dernier pensait chauffer sa maison cet hiver avec ce bois.

La Commune l'a rendu attentif car ce bois n'était pas encore sec.

Une autre solution a donc été trouvée.

L'habitant a donc renoncé à ce bois.

Le titre de recette a été annulé et l'habitant remboursé.

Il a été convenu par ailleurs qu'il sera précisé sur les bons de commande de bois que ce dernier ne devra en aucun cas être brûlé l'année de l'acquisition.

Il est suggéré de poser un panneau indiquant le % de pente.

La Conseillère Sophie DI LENARDO empruntera ce chemin en vélo muni d'un compteur permettant de calculer le pourcentage réel de cette pente.

- Accessibilité de la Mairie pour PMR

Le Maire informe qu'une nouvelle rencontre s'est déroulée en Maire avec l'architecte

Les devis des entreprises locales ont été présentés à M. HERRGOTT qui a pris bonne note des informations et des nouvelles doléances.

M. HERRGOTT accepté de continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'accessibilité sur les nouvelles bases.

Pour information, le Maire communique que :

- le devis pour la rampe d'accès s'élève à 9 779,76€
- le devis pour le réaménagement des toilettes et du rdc s'élève à 20 012,00€ .

Le Conseiller ROMINGER Olivier suggère de contacter l'Entreprise GATTOBIGIO pour ces mêmes travaux afin d'avoir d'autres références de prix.

Interrogé sur la réalisation éventuelle de ces éventuels travaux cette année encore, une abstention se fait connaître contre 10 voix pour.

- Fête de Noël des Aînés – 2018

M. le Maire rappelle que le 8 décembre prochain se déroulera la traditionnelle Fête de Noël des Aînés du village et qu'il a réservé les « BARG ALM KREINER » pour l'animation musicale.

Unaniment le Conseil convient de demander différents devis à des restaurateurs ou traiteurs locaux (pour 1 entrée, 1 plat, 1 dessert). Olivier de l'Orée du Parc sera contacté, le Traiteur KUTTNER et également le Saisonnier.

Le Conseiller Jean-Loup GOTTSHECK remarque que lors des derniers mandats l'âge des invités a été relevé à 70 au lieu de 65 et qu'il faudrait peut-être s'interroger à ce sujet.

Les Aînés Hommes se verront offrir une bouteille de champagne et les Aînés Femme un bon d'achat des Commerçants de la Haute-Thur.

- Journée citoyenne

Le Maire rappelle que l'organisation d'une journée citoyenne avait déjà été évoquée mais que cette dernière n'a jamais été organisée.

Il propose d'organiser cette dernière prochainement. et d'inviter la population à se joindre à cette journée qui pourrait se dérouler dans un cadre convivial.

Le Conseil retient unanimement la date du 20 octobre et décide de regravillonner les allées du mur du cimetière avec du concassé de Ø 0.20 de la gravière de la Thur.

La réfection du mur du cimetière pourrait par ailleurs être entreprise en régie communale suite à la proposition d'un habitant.

.

- Décorations de l'Avent

Le Maire interroge le Conseil sur la reconduction des décorations de l'Avent.

M. GOTTSHECK Jean-Loup consultera son équipe de bénévoles afin de savoir s'ils sont prêts à remettre ces décorations en place le 1^{er} décembre 2018.

- Réunion de la Com.Com.

M. le Maire et M. KLEIN rapportent que la Com Com a relevé la réactivité de la Commune lors de l'épisode de pollution de l'eau et remercié la Commune pour l'aide apportée à la Population.

Le Conseil Municipal serait intéressé par une visite de la « station de traitement » à STORCKENSOHN pour comprendre le fonctionnement de la pompe à javel et des rayons UV (suite à l'explication du Conseiller ROMINGER Olivier).

Le Conseil s'interroge sur le nom du nouveau Goûteur d'eau de Mollau ; la question sera posée à la Com.Com.

- Eau du plateau sportif

A la première lecture des factures, M. le Maire vérifiera s'il y a une fuite puisque la consommation réelle représente 1m3 pour l'année.

- Rencontre avec le VCM Mollau

M. le Maire propose d'organiser une rencontrer des représentants du VCM pour débattre de divers points relatifs à ce Club et de la réorganisation éventuelle de courses cyclistes (qui se déroulent actuellement ailleurs que dans le village siège de ce Club).

Plusieurs Conseillers rappellent qu'il y a quelques années des courses étaient organisées à hauteur du Camp du Métro ; la Molloviennne traversait également le village alors l'interrogation se pose.

- Bénéfices du bûcher 2018

Le Conseiller David BLUNTZER demande ce qu'il est advenu des bénéfices de la soirée du bûcher ; aucune information n'ayant été communiquée à ce sujet.

Le Conseiller Jean-Loup GOTTSHECK rappelle que les élus avaient, au cours d'une réunion de bénévoles, accepté qu'une partie de cet argent soit réinjecté pour financer les décorations du village.

Le Conseiller David BLUNTZER rappelle que cette décision n'a pas fait l'objet d'un point lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Un débat s'engage sur la création d'un éventuel « précédent » sachant qu'un tiers des bénévoles était issu du Conseil Municipal.

En effet, les futurs « Conscrits » pourraient alors prétendre aux mêmes prestations ; ce que confirment les Conseillers Olivier ROMINGER et Valentin NUSSBAUM.

Le Conseiller David BLUNTZER rappelle qu'en règle générale une première quête sert à acheter le matériel et suggère que le solde de cette soirée soit reversé à la Commune, en remboursement des sommes dépensées et le surplus pourra être réinjecté dans des fournitures pour les animations jeunes ou du village.

- Proposition de marché sur la Place

M. le Maire suggère l'organisation d'un petit marché de locaux sur la Place

Le Conseiller Olivier ROMINGER communique que ce genre « petit marché local » ne « marche pas ».

- Boîte à livres

La Conseillère Sophie DI LENARDO propose de réfléchir à une « boîte à livres ».

- AG de l'ASG du 30.09.2018

La Conseillère Sophie DI LENARDO y représentera la Commune.

- Cérémonie Patriotique au Steingraben, en mémoire des 12 résistants morts pour notre Pays

L'Adjoint Yves KLEIN représentera la Commune à 16h00 le samedi 29 septembre 2018.

- Tondeuse autoportée

M. le Maire suggère de réfléchir à l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'Agent Technique. Un gain de temps avec ce nouveau matériel pourrait être réalisé.

- Eclairage public

M. le Maire interroge l'Assemblée sur une éventuelle coupure de l'éclairage public de minuit à 04h00 comme la Commune d'ODEREN le pratique depuis quelques années.

M. le Maire vérifiera si l'intensité de l'éclairage des lampadaires diminue réellement la nuit ; ce qui a été constaté Mme la Conseillère Claudine ARNOLD mais qu'il n'a pas constaté sur le lampadaire situé devant sa maison.

Une « étude » sera menée afin de savoir si une économie réelle pourrait être enregistrée et une rencontre avec Clemessy pour étudier ce dossier pourrait être programmée.

En parallèle une vérification des responsabilités qui pourraient incomber à la Commune sera entreprise auprès des assurances, (accident ou sinistre des personnes par manque d'éclairage public).

- Sapin de Noël sur la Place

M. le Maire propose à l'Assemblée d'implanter un sapin de Noël au centre de la Place de Lattre de Tassigny, pendant la période des Fêtes.

Le Conseil n'y voit aucune objection mais rappelle qu'un accident s'est déroulé, suite à l'implantation d'un arbre au même endroit, il y a quelques années.

La question de la visibilité et de la sécurité sera donc préalablement étudiée.

- Conteneurs de verres

M. le Maire communique l'affiche réalisée par la Communauté de Communes réglementant le dépôt de verre dans les bennes le dimanche ou entre 20h00 et 08h00.

La Com. Com. propose que les Communes intéressées prennent un arrêté pour appuyer cette affiche.

Les Conseillers ne voient aucune objection.

- Camping « sauvage » Place des Tilleuls

M. le Maire fait part au Conseil de la proposition de M. l'Agent Technique de l'ONF relative au camping « sauvage » sur la Place des Tilleuls.

Un arrêté municipal pourrait être pris en ce sens en précisant que les personnes intéressées par du camping à cet endroit pourraient passer en Mairie demander une autorisation et que celle-ci pourrait être donnée sur présentation de l'identité des demandeurs accompagnée des n° de véhicules et des dates de camping.

Il faudra leur préciser que :

- l'aménagement des feuillées devra se faire dans les sous-bois
- l'eau de la rivière n'est pas à boire
- les feux sont interdits ailleurs que sur les barbecues en place
- il est interdit de prendre d'autre bois que le bois mort pour les feux de camps

Le Conseiller ROMINGER Olivier précise que ce ne sont que des cyclistes d'autres pays qui posent leur tente pour pour une voire deux nuits (en général le week-end) mais que le terrain est le plus souvent rendu en l'état et les déchets enlevés.

Il sera par ailleurs difficile pour ces personnes venant d'un autre pays et le week-end, de surcroit, de venir solliciter une autorisation.

Le dossier sera étudié.

- Vin d'Honneur

Il est rappelé aux Conseillers l'invitation au vin d'honneur ainsi qu'à la matinée de pêche des Amis de l'Erlenweiher du dimanche 23 septembre 2018.

- Salon du Bois

Il est rappelé aux Conseillers que le Salon Habitat et Bois d'Epinal a fait parvenir une trentaines de cartes d'entrées à l'occasion du 36^e Salon Habitat et Bois qui se tient du 17 au 21 septembre au Centre des Congrès d'Epinal.

- Affaire 74 Grand'Rue

M. le Maire informe qu'il a été destinataire d'une convocation à participer à une rencontre organisée par l'assurance des locataires de la maison sise 74 de la Grand Rue, accusant la Commune d'être responsable d'un sinistre eau en date du 31 juillet 2018.

M. le Maire rapporte qu'il a délégué l'Adjoint Administratif pour accompagner le représentant de l'Assurance Communale ainsi que la Sogest à cette rencontre
Il s'avère, en conclusion, que la fuite est due à une rupture de canalisation intérieure à la maison et non extérieure à la Maison et que la Commune est totalement exonérée de responsabilité dans cette affaire.

.../...

- Ligne HTA

M. le Maire informe que le raccordement de la nouvelle ligne HTA enfouie sera effectué entre le 27 septembre prochain et le 5 octobre.

La circulation sera donc difficile voire interdite sur la Place de Lattre de Tassigny pendant cette période puisque le raccordement principal aura lieu devant l'école.

Un flyers sera diffusé à la population (rue du 1^{er} Décembre, du Tir, de la Place du Tir, de l'Oelberg, du Runtzenbach) dès que la Commune disposera de d'éléments plus précis.

.
Clôture de la réunion à 22h45.